



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2017-06, 2017-08 et 2017-09

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2017-06 - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M, c. O-0.1), le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2008-15) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017 (2016-14).*
- Règlement 2017-08 - *Règlement abrogeant le Règlement sur l'occupation, par le théâtre petit à petit, d'un bâtiment situé entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark, au sud du boulevard Saint-Joseph (94-040) et le Règlement sur la construction et l'occupation, par Espace Go inc., d'un bâtiment situé entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark, au sud du boulevard Saint-Joseph (94-041)*
- Règlement 2017-09 - *Règlement délimitant un district commercial portant la désignation « Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal » aux fins de la constitution d'une société de développement commercial*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 5 septembre 2017.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils seront disponibles pour consultation à compter de cette date sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 8 septembre 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx